



Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'un nouveau site ou d'une modification substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	Orange	Arrdt	11 ^{ème}
Nom de site	BREGUET SABIN	Numéro	71U8
Adresse du site	25-29, rue de la Roquette	Hauteur	R + 9 (33,30 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout de la fréquence 900 MHz (3G)		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?	Non (DP)		

Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	28/06/2019
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	04/07/2019
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+3 mois)	28/09/2019

Historique et contexte	
------------------------	--

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de la pérennisation de la qualité de service de son réseau de radiocommunication, Orange est conduit à aménager un relais sur cet immeuble.		
Détail du projet	Ce projet concerne l'activation de la fréquence 900 MHz dans la 3G d'un site existant en 2G/4G, avec ses antennes orientées vers les azimuts 20°, 150° et 270° après l'ajout site 2G/3G/4G (900 MHz, 1800 MHz).		
Distance des ouvrants	Néant	Tilts (degrés)	8°
Estimation	20° et 150° < 3 V/m ; 270° < 4V/m	Vis-à-vis (25m)	R + 9
Divers			

Incidence visuelle

Intégration antennaire	Aucun impact visuel.
Zone technique	Les armoires techniques sont installées en terrasse de l'immeuble.
Hauteur antennes/sol	38 m

Date : Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable <input type="checkbox"/>
	Défavorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis	

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Nature	Etages	Adresse			Situé dans le lobe principal de l'antenne (lobe limité à 3dB / puissance maximale)	Distance	Estimation du niveau de champs(*) en v/m
		N°	Rue	Ardt	Oui/Non		
1. Lycée	4	39	Rue de la Roquette	11	Oui	48m	0.4 v/m

*lobe limité à 3 dB / puissance maximale

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 20°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/mv. La hauteur correspondante est de 21m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 150°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 21m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 270°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/M. La hauteur correspondante est de 21m.



	Azimut 20°	Azimut 150 °	Azimut 270°
Niveau maximal	entre 2 et 3 V/m	entre 2 et 3 V/m	entre 3 et 4 V/m
Hauteur	21 m	21 m	21 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Vue des Azimuts

AZIMUT 20°



AZIMUT 150°



AZIMUT 270°

